



**Championnat Régional Interclubs**  
**Dimanche 12 mai 2024**  
**Stade Guy Drut , Allée René Coulon, 37540 St Cyr sur Loire**  
**Tél: 0765258210 Mèl: rssc.athle037021@gmail.com**



8h30 : Ouverture du secrétariat

Edition : 20 avril 2024

9h45: Fin de confirmations des engagements Marche et Confirmation Jury Marche .

10h15: Fin du dépôt des modifications des équipes (Hors marche) et confirmation des Jurys ( Hors Marche )

**Aucune modification ne sera acceptée après ces délais .**

HORAIRES	COURSES	Sauts		Lancers	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
10h45	5000m Marche H				
11h15		Hauteur Perche	Longueur	Marteau	Poids
11h25	3000m Marche F				
12h00	400m haies F			Javelot	Disque
12h10	400m haies H				
12h25	400m F				
12h35	400m H	Triple saut			
12h50	800m F				
13h00	800m H				
13h15	Pause Restauration bénévoles et Jurys				
13h45	200m F	Longueur	Perche	Poids	Marteau
13h55	200m H				
14h10	1500m F			Disque	Javelot
14h25	1500m H				
14h40	100m Haies F				
14h55	110m Haies H				
15h10	100m F		Triple-Saut Hauteur		
15h20	100m H				
15h35	3000m Steeple H				
15h50	3000m F				
16h10	3000m H				
16h40	Relais 4x100m F				
16h55	Relais 4x100m H				
17h10	Relais 4x400m F				
17h25	Relais 4x400m H				

Règlement : Chapitre 7 du Règlement des Compétitions estivales 2024

**ICI**

Sauf

Triple-saut: Féminins et masculins (Planche 7m00-9m00-11m00-13m00)

Hauteur: Féminins et Masculins - Montées de barres multiples de 5 cm sans limite inférieures de barre.

Perche Féminine: Montées de barres de 20cm en 20cm jusqu'à 2m00 puis de 10cm en 10cm

Perche Masculine: Montées de barres de 20cm en 20cm jusqu'à 2m80 puis de 10cm en 10cm

(S'il reste un concurrent, celui-ci n'a pas le choix de la barre suivante, hauteur et perche).

**RÈGLEMENT INTERCLUBS RÉGIONAUX**

Participation aux interclubs, sous réserve d'engagements de **16 performances minimum**. Si moins de 16 performances réalisées au total (disqualifications et abandons compris), équipe non classée .

Equipe mixte

Chaque club pourra présenter 2 athlètes dans chacune des épreuves prévues au règlement des Championnats Nationaux Interclubs (voir règlement des Epreuves Nationales).

74 performances possibles

Chaque athlète pourra disputer au maximum :

- 1 course – 1 concours et un relais ou

- 1 saut – 1 lancer et un relais

Les Cadets ne seront pas admis à participer au 3000 m steeple.

Les Cadets et Cadettes ne seront autorisés à participer qu'à une seule course de 200 m ou plus, relais 4x400 m compris.

En conséquence un cadet a la possibilité de prendre part à une épreuve de 200 m ou plus ainsi qu'au relais 4x100 m, ou bien à l'épreuve du 100 m ou du 100 ou 110 m Haies et à un des relais 4x100 m ou 4x400m

Jury                    Engagement via le tableau :                    [ICI](#)

- entre 16 et 25 engagements – 3 juges dont 1 officiel régional minimum
- entre 26 et 35 engagements – 4 juges dont 1 officiel régional minimum
- entre 36 et 45 engagements – 5 juges dont 2 officiels régionaux minimum
- au-delà de 46 engagements – 6 juges dont 3 officiels régionaux minimum
- pénalités : 500 pts par juge manquant – 200 pts pour niveau de qualification insuffisant

